



Département du Gard
COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE-30200
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DEL-2026-16

Séance du 10 mars 2026

Nombre

Conseillers en exercice	15
Présents	9
Votants	9
Absents	6

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18h15, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Étaient présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Monsieur Didier AZNAR, Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Madame Amandine MARILLER, Madame ORNIA Katrine.

Date de convocation
27/02/2026

Procurations :

Absents excusés : Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur LEVANTERI Vincent, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Monsieur ALLAINE Franck, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Monsieur DELATTRE Aymeric.

Date d'affichage
03/03/2026

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :
Subventions aux Associations au titre de l'année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les documents fournis par les associations énumérées ci-dessous, la nature de leur projet et actions,

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

-ALLOUE les subventions suivantes pour l'année 2026 :

ASSOCIATIONS	Subvention demandée :	Subvention allouée :	Approuvé :
KNET Partage	300 euros	330 euros	Adopté à l'unanimité
Les Amis du Livre	500 euros + salon	530 euros + 1500 euros	Hors la présence de M. AZNAR Didier Adopté à l'unanimité
Les copains fouineurs	500 euros	554 euros	Adopté à l'unanimité
Les amateurs d'art	400 euros	408 euros	Adopté à l'unanimité
ASC	1000 euros	929 euros	Adopté à l'unanimité
Société de chasse	300 euros	385 euros	Adopté à l'unanimité

Délai de recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes : 2 mois

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 030-213002884-20260310-DEL_2026_16_1-DE

Sou des écoles	1800 euros	1388 euros	Adopté à l'unanimité
L'Eveil des Sens	435 euros	403 euros	Adopté à l'unanimité
Les Minets du Quartier	2500 euros	2260 euros	Adopté à l'unanimité
Le Bienvenu	450 euros	518 euros	Adopté à l'unanimité
Saint-Nazaire en fête	1000 euros	480 euros	Adopté à l'unanimité

-**PRECISE** que ces dépenses sont inscrites au budget communal 2025 au chapitre 65, article 65748 (autres personnes de droit privé).

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

**Le Secrétaire,
Didier AZNAR**



**Le Maire,
Gérald MISSOUR**

